

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
Opération portes ouvertes Pas de Calais Habitat – Place Chanteclair

Alain CAYET, Maire de la Commune de St Nicolas Lez Arras,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R.610-5 du Code pénal,

VU l'opération portes ouvertes « les rendez-vous du logement » organisée par la Direction du Territoire d'Arras de Pas de Calais Habitat – 13 rue de la Housse – 62000 Arras, le samedi 20 septembre 2025 de 9 h à 12 h sur la place Chanteclair

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale d'autoriser les manifestations sur la voie publique et de les réglementer dans l'intérêt de la commodité et de la sécurité de la circulation,

ARRÊTE <

ARTICLE 1 : La Direction du Territoire d'Arras de Pas de Calais Habitat est autorisée à occuper la place Chanteclair à Saint Nicolas lez Arras le samedi 20 septembre 2025 de 9 h à 12 h afin d'organiser une matinée portes ouvertes intitulée « Les rendez-vous du logement »

ARTICLE 2 : Les emplacements occupés devront être tenus en constant état de propreté par la Direction du Territoire d'Arras de Pas de Calais Habitat
Le prestataire s'engage, par ailleurs, à restituer les lieux dans leur état de propreté initiale.

ARTICLE 3 : Toute contravention, au présent arrêté municipal sera constatée et poursuivie conformément aux textes en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commissaire de Police d'Arras,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie,
- Monsieur le Directeur du S.D.I.S,
- Monsieur le Directeur du S.A.M.U.
- Madame la Directrice du Territoire d'Arras de Pas de Calais Habitat

Certifié exécutoire,
Saint Nicolas, le 5 août 2025
Le Maire,
Alain CAYET.

